Département de la GIRONDE
Commune de
TIZAC de CURTON

Carte Communale

Pièce N°2

Plan de zonage

Echelle : 1/4 000 ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du	Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du
Le Maire,	

DANLOUX Benoît Université Michel Montaigne de Bordeaux

ZONE U : Secteurs où les constructions sont autorisées

ZONE N : Secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes des constructions et installations nécessaires :
- à des équipements collectifs (dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages)
- à l'exploitation agricole ou forestière
- à la mise en valeur des ressources naturelles

Zonage d'aléa d'effondrement de carrières souterraines

0 250 500

Mètres

Échelle: 1:4 000

N

GENISSAC

NERIGEAN

MOULON

SAINT-QUENTIN-DE-BARON

ESPIET

DAIGNAC

GREZILLAC

RD128

RD936

LOUSTALOT

L'ESCALADE

LA BREDE

LE GARRIGA

BEYRIN

LE TROS-NORD

LE TROS-SUD

BOURBON

LA PEYRIE

PICOT

LA LANDE

LES COURREGES

MICOT

CHAMPRAS

CHEMIN PROFOND

LA PERINCLE

LE PONT-SAINT-JEAN

LES PLACES

LES QUATRE CHEMINS

CHEMIN DE LA VACHE

CAZENAVE

GOTE BERGERE

LA GRANDE ROUTE

LE MACON

L'ALIETTE

MARJOSSE

LES PRENNES DE COUTEAU

POMME SOURDE

LE PALAN

LE BROUSTERA

LES PLANTES

LE CAILLOU

FONTBILANE

LUMET-OUEST

LUMET-SUD

LUMET-EST

L'AURRAU

BELLEVUE

BEL-AIR

LES ARTIGAUTS

GAILLOT-NORD

GAILLOT-SUD

LE BOURG-NORD

LE BOURG-SUD

CLAVIER

FOURNIER

L'ARMITEY

L'ESTRILLE

MORION

LONGENNES

N

U

AC1 : Périmètre de 500m pour la protection des monuments historiques